



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 6 MAI 2025 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Thibault GUIGUE
2	AIX-LES-BAINS	MONTORRO SADOUX Marie-Pierre	Arrivée à la délibération 5 Pouvoir de Michel FRUGIER
3	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
4	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
5	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	
6	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
7	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
8	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	Pouvoir de Bruno CROUZEVIALLE
9	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
10	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
11	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
12	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
13	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
14	MERY	FONTAINE Nathalie	
15	MOUXY	PERSON Armelle	
16	ONTEX	CARRIER Christiane	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	Pouvoir de Brigitte TOUGNE- PICAZO
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
19	SAINT OURS	ALLARD Louis	
20	SAINT-PIERRE-DE-CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
24	VOGLANS	MERCIER Yves	

24 communes présentes

Absents excusés :

Néant

Elus présents en visio-conférence (non-votants) :

Manuel ARRAGAIN (Vions)

Techniciens présents :

ALEXANDRE Corentin
COSTA de BEAUREGARD Estelle
HUGOT Amandine
LAVASSIERE Laurent
NAMBOTIN Magalie

Assistant de la Direction
Responsable du service Juridique et des Assemblées
Directrice Générale Adjointe des Services
Directeur Général des Services
Chargée des Assemblées



L'assemblée s'est réunie sur convocation du 29 avril 2025, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 13 projets de délibérations ainsi qu'un vœu.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 12 Année : 2025

Exécutoire le : 11 SEP. 2025

Publiée / Notifiée le : 11 SEP. 2025

Visée le : 13 MAI 2025

PORTS

Cession de deux véhicules du service des ports et plages à la concession SICMA

Monsieur le Président indique que Grand Lac est propriétaire de deux véhicules de la marque Renault, modèle Master.

Leur renouvellement pour des véhicules électriques de la marque Peugeot, modèle E-Boxer a été notifié dans le cadre du marché 24001_2_5, pour un montant de 86 728.16 HT auprès de la concession SICMA Peugeot Chambéry.

Cette même concession propose la reprise des deux véhicules immatriculés :

- EA-360-GQ : reprise pour un montant de 5083,33 € HT (TVA 20%)
- EA-388-GQ : reprise pour un montant de 5416,67 € HT (TVA 20%).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à revendre ces véhicules à la concession SICMA Peugeot Chambéry.

Les crédits seront imputés sur la section 775 - Produits des cessions d'éléments d'actif.

Le Bureau de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE le Président à revendre ces deux véhicules à la concession nommée.

Aix-les-Bains, le 6 mai 2025

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI



- Délégués en exercice : 33
- Présents : 24
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 12 : Cession de deux véhicules du service des ports et plages à la concession SICMA

Date de transmission de l'acte : 14/05/2025

Date de réception de l'accusé de
réception : 14/05/2025

Numéro de l'acte : D5462 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20250506-D5462-DE

Date de décision : 06/05/2025

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers